

Les premiers soins peuvent être l'élément crucial pour sauver une vie ou prévenir d'autres blessures. Dans le cadre de votre programme d'intervention d'urgence, votre lieu de travail devrait disposer de trousse de premiers soins et de préposé(e)s aux premiers soins désignés (secouristes).

Pourquoi est-il important qu'il y ait des préposé(e)s aux premiers soins sur place?

Lorsqu'une blessure survient, le ou la préposé(e) aux premiers soins peut immédiatement porter secours au travailleur. Le ou la préposé(e) aux premiers soins est formé pour :

- Garder une attitude calme et prendre le contrôle de la situation.
- Évaluer les dangers avant de prodiguer les premiers soins.
- Appeler le 911 pour obtenir de l'aide (au besoin).
- Savoir où se trouvent vos trousse de premiers soins.
- Utiliser une trousse de premiers soins et un EPI adéquat.
- Aider le travailleur blessé jusqu'à l'arrivée du personnel d'intervention d'urgence.



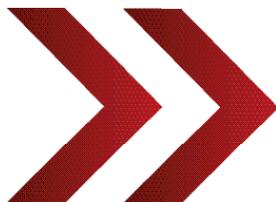
Ce que tout le monde doit savoir

Il est important que chacun sache quoi faire lorsqu'une personne se blesse au travail :

1. Examinez la politique/procédure de l'entreprise (plan d'intervention d'urgence)
 - Passez en revue les rôles et les attentes du personnel en cas de blessure.
2. Communiquer avec le ou la préposé(e) aux premiers soins (secouriste) ou le localiser.
 - Où est affichée la liste des secouristes?
 - Identifiez le collègue qui a suivi une formation pour prodiguer les premiers soins.
3. Emplacement de la trousse de DEA et de premiers soins
 - Où se trouve l'équipement?
 - L'équipement est-il mobile (les trousse peuvent-elles être déplacées ou les fournitures doivent-elles être retirées une par une)?
4. Comment communiquer avec les services d'urgence (911)
 - Quel est le numéro des secours dans votre région?
 - Des téléphones portables, des lignes fixes ou des radios sont-ils disponibles?
5. Où se trouve le lieu de travail?
 - Adresse
 - Localisation du terrain (quart de section – section – canton – rang – méridien)
 - Numéro de marqueur vert/bleu – numéro de route – direction

Législation

Le nombre de personnes formées aux premiers soins dépendra de la taille de votre lieu de travail, du type de travail que vous effectuez et de la distance entre votre lieu de travail et un établissement médical.



Trousses de premiers soins et inspections

Les premiers soins peuvent être l'élément crucial pour sauver une vie ou prévenir d'autres blessures. Dans le cadre de votre programme d'intervention d'urgence, votre lieu de travail devrait disposer de trousse de premiers soins et de préposé(e)s aux premiers soins désignés (secouristes).

Inspection de la trousse de premiers soins

L'employeur doit régulièrement inspecter chaque poste de premiers soins (au moins une fois par mois). L'inspection doit comprendre ce qui suit :

- Les trousse de premiers soins sont rangées dans des endroits de haute visibilité.
- Les panneaux de signalisation de l'emplacement sont clairement indiqués.
- La zone est exempte de débris et d'obstructions.
- Vérifiez l'extérieur de la trousse pour détecter tout signe de dommage.
- Localisez la liste d'inventaire pour déterminer s'il manque quelque chose dans la trousse de premiers soins.
- Consultez la date d'expiration sur les matériaux individuels.
- Si des matériaux sont endommagés, périmés ou manquants, assurez-vous qu'ils sont correctement éliminés et remplacés.

Une trousse de premiers soins en bon état de fonctionnement est indispensable en cas d'urgence. [CLIQUEZ ICI](#) pour visionner une présentation vidéo expliquant comment inspecter votre trousse de premiers soins (en anglais seulement).



Vous souhaitez obtenir plus de renseignements? RPM peut vous aider!

RPM propose un certain nombre de cours pour vous aider à prendre en charge votre plan SST. Si cet article vous a été utile, à vous ou à d'autres personnes de votre organisation, vous devrez peut-être songer à ce qui suit :

- **Formation sur l'inspection des lieux de travail** (en anglais seulement) : Ce cours permettra aux participants d'expliquer les exigences et les objectifs d'une inspection des lieux de travail, de savoir à quoi porter attention et comment repérer un danger, de connaître le processus à suivre lorsque des failles sont constatées durant l'inspection et de comprendre le processus de mise en œuvre des mesures correctives et les moyens pour contrôler et cerner les tendances.

- **Identification des dangers et contrôle des risques** (en anglais seulement) : Le fait de reconnaître ce qui menace la sécurité des travailleurs sur leur lieu de travail constitue la première étape pour garantir leur sécurité. Une approche proactive de l'atténuation des risques en lieu de travail augmente considérablement les chances de réduire la gravité et l'ampleur des blessures. Ce cours permet aux élèves d'acquérir les connaissances pratiques nécessaires pour déterminer, évaluer et contrôler les éléments dangereux propres à leur lieu de travail afin qu'ils puissent participer à la prévention des incidents dangereux.
- **Premiers soins d'urgence : RCR de niveau C et DEA** (en anglais seulement) : Ce cours de premiers soins et de réanimation cardiorespiratoire (RCR) permet d'acquérir les compétences nécessaires pour reconnaître les urgences cardiovasculaires et l'étouffement chez les adultes, les enfants et les nourrissons, et y réagir. Ce cours est dispensé par RPM Safety et convient aux exigences du lieu de travail.

Veillez noter que les cours de RPM sont offerts uniquement aux entreprises enregistrées auprès de RPM. Votre entreprise doit être enregistrée auprès de RPM ou doit être en voie d'obtenir une certification ou doit détenir un certificat de reconnaissance de camionnage de Sain et sauf au travail Manitoba. Vous n'êtes pas encore inscrit(e) au programme RPM? Enregistrez-vous dès aujourd'hui!

Communiquez avec RPM par courriel à info@rpmsafety.ca, par téléphone au 204-632-6600 ou en visitant notre site Web www.rpmsafety.ca

